

CS Technicien Conseil en Comptabilité et Gestion Agricoles et Licence Droit Economie Gestion du cnam

L'objectif de cette formation est de préparer les apprenants au métier de comptable agricole*.

L'alternance vous octroie une expérience professionnelle reconnue et un diplôme de niveau 5 pour le CS ou de niveau 6 pour la licence.

Après une année de formation alternant périodes en entreprise et cours au centre de formation, les apprenants devront acquérir suffisamment d'autonomie pour pouvoir prendre en charge un portefeuille client et accomplir toutes les tâches liées à l'activité du comptable.

La formation est un « tremplin » facilitant l'accès vers le monde du travail. L'année de formation en alternance étant l'occasion pour l'apprenant d'être immergé dans le monde de l'entreprise.











Conditions d'inscription et prérequis :

- Être titulaire d'un BTSA Agricole (ACSE, PA, APV...) ou d'un BTS comptabilité et gestion. Des dérogations sont possibles pour les autres BTS.
- Conclure un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une structure en comptabilité (Centre de gestion, Cabinet comptable)

Public cible : candidats éligibles à l'alternance (de 16 à 29 ans pour l'apprentissage)

Modalité de sélection des candidats : sur entretien



Calendrier: formation de Septembre à Juillet Pour une entrée en cours de formation, merci de nous contacter.

Le délai d'accès à la formation est en fonction du début du contrat d'apprentissage

- * Principales activités et conditions d'environnement du métier de conseiller comptable agricole :
- « Ce technicien qualifié a la responsabilité d'un portefeuille d'adhérents pour la tenue de leur comptabilité, l'approche fiscale et sociale, l'analyse des résultats.

Cela nécessite un bon relationnel, une capacité d'écoute, un goût du contact et de la rigueur. »

ORGANISATION DE LA FORMATION

Pour un contrat d'un an :

En entreprise, l'apprenant encadré par le tuteur se forme 33 semaines (dont 5 de congés payés)

Au CFPPA, **19 semaines** soit 665 heures (+14h pour les oraux en juillet). La formation alterne cours théoriques, interventions d'experts, et analyse de cas pratiques.



Possibilité d'adapter le parcours en fonction des acquis du candidat (tests de positionnement, VAA)



→ Taux d'insertion professionnelle : 100%

← Taux de satisfaction : 85%

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur : www.inserjeunes.education.gouv.fr



Frais pédagogiques, rémunération et financement :

La formation par apprentissage est gratuite pour les apprenants.

Rémunération et financement : se reporter à la plaquette « CFPPA de l'Allier formations par apprentissage ».



Ce diplôme est également accessible par la formation continue



Accessibilité au public en situation de handicap :

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés vous seront proposés si besoin.

CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation professionnelle s'appuie sur l'obtention de deux diplômes : le Certificat de spécialisation et la Licence.

Pour l'obtention du Certificat de spécialisation, il faut valider les 4UC suivants :

- La maîtrise des opérations comptables (UC1) : Saisie et réalisation de clôture comptable ;
- Le suivi fiscal et social de l'exploitation agricole (UC2) : Passage du résultat comptable au résultat fiscal, optimisation des choix fiscaux et sociaux de l'exploitation ;
- L'analyse des résultats technico économique de l'entreprise (UC3) : Approche globale de l'exploitation et interprétation des indicateurs technicoéconomiques ;
- La maîtrise à communiquer : Dossier écrit évalué à la fin de la formation par un oral (UC4).

Pour l'obtention de la Licence, d'autres unités d'enseignement sont à acquérir :

- Pilotage financier de l'entreprise : Analyse de la gestion financière d'une entreprise ;
- Principes généraux de fiscalité des entreprises : Acquérir les mécanismes d'imposition des revenus, les règles fondamentales en matière de TVA;
- Anglais professionnel : Communiquer à l'oral et à l'écrit dans des situations professionnelles ;
- Règles générales du droit des contrats : Connaissance du droit des contrats et des obligations ;
- Activités et biens de l'entreprise : Etude des règles propres aux activités civiles et commerciales ;
- Management des organisations des entreprises : Fonctionnement et organisation des entreprises ;
- Gestion des hommes et des équipes : Le fonctionnement de la GRH ;
- Démarches et outils de l'organisateur : Conduite d'un projet et utilisation des outils de base de l'organisateur ;
- Méthodes et outils de l'organisateur : Répondre aux problématiques d'organisation ;
- Rapport d'expérience professionnelle : dossier écrit évalué, présentation et analyse de plusieurs situations professionnelles à l'oral.

Evaluation

Le **CS - option Technicien-conseil en comptabilité et gestion agricoles** est un diplôme organisé et délivré en Unités Capitalisables. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de certification.

La Licence Droit Economie Gestion mention Gestion Parcours Gestion des organisations est un diplôme organisé en ECTS. Il est délivré par le Cnam après validation par un jury national.

Le candidat a la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Taux de réussite aux examens : 100%













<u>Contact</u>: Nathalie BERTIN - 06.24.12.31.10 Château de Neuville - 03000 NEUVY - 04 70 46 43 67 <u>cfppa.moulins-neuville@educagri.fr</u>